



Luxembourg, le 22 octobre 2012

Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre des
Députés

LUXEMBOURG



Monsieur le Président,

Il me revient par voie de presse qu'une confédération d'œuvres catholiques a procédé récemment à un changement de ses statuts, en mettant en avant les « racines théologiques » et « l'action morale et éthique » de ses activités. Vu que cette association est l'un des plus grands prestataires de service du secteur socio-éducatif au Luxembourg avec lequel l'état luxembourgeois a signé une multitude de conventions, ce changement de statut soulève la question de la neutralité morale et religieuse des prestataires de service.

Ainsi j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 de notre Règlement interne, je souhaite poser une **question élargie** à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration sur la problématique précitée.

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Eugène BERGER
Député